

Le français à Bruxelles au Moyen-Âge. Une mise en garde

In: Revue belge de philologie et d'histoire. Tome 60 fasc. 4, 1982. Histoire médiévale, moderne et contemporaine — Middeleeuwse, moderne en hedendaagse geschiedenis. pp. 887-897.

Citer ce document / Cite this document :

Baerten Jean. Le français à Bruxelles au Moyen-Âge. Une mise en garde. In: Revue belge de philologie et d'histoire. Tome 60 fasc. 4, 1982. Histoire médiévale, moderne et contemporaine — Middeleeuwse, moderne en hedendaagse geschiedenis. pp. 887-897.

doi : 10.3406/rbph.1982.3399

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rbph_0035-0818_1982_num_60_4_3399

BIBLIOGRAPHIE – BIBLIOGRAFIE

Le français à Bruxelles au moyen âge Une mise en garde

Jean BAERTEN

La société et la vie politique inspirent toujours les historiens dans leur manière d'interroger le passé. Il en va de même de ce que l'on appelle en Belgique le problème communautaire au sein duquel – le monde entier le sait – Bruxelles joue un rôle important.

Bruxelles fêta en 1979 son millénaire. En cette année-là et celle qui la suivit l'historiographie bruxelloise s'enrichit de quelques livres. Deux d'entre eux, édités chez Rossel, ont pour thème commun la présence de la langue française dans la capitale belge au cours de son histoire. L'un est le catalogue de l'exposition *Bruxelles ... 1000 ans de rayonnement de la culture française* ⁽¹⁾, dont les données furent rassemblées par l'historien Léon Zylbergeld ⁽²⁾ ; l'autre intitulé *Le français à Bruxelles aux siècles passés* ⁽³⁾ est l'œuvre d'un romaniste, L. van den Bruwae-ne, connu pour ses articles dans l'*Ethnie française*.

Ils méritent toute notre attention parce qu'ils veulent, le premier, «que la physionomie de la ville ne soit pas altérée» ⁽⁴⁾, l'autre, «mener d'une manière exigeante» sa recherche ⁽⁵⁾. Les arguments avancés de part et d'autre, pour ce qui concerne la matière commune, sont pratiquement les mêmes. Au passage nous ne manquerons pas de signaler certaines différences. Nous abrègerons le nom des auteurs en utilisant les initiales L.Z. et L.v.d.B.

(1) Bruxelles, Rossel Édition, 1979 ; un vol. in-8°, 176 p.

(2) *Bruxelles ... 1000 ans*, p. 11.

(3) Bruxelles, Rossel Édition, 1980 ; un vol. in-8°, 206 p.

(4) *Bruxelles ... 1000 ans*, p. 11. Ce n'est pas L.Z. qui l'écrit mais J.-P. Poupko, président de la communauté française à la culture de l'agglomération de Bruxelles, qui cite ce-pendant L.Z. pour avoir rassemblé les données «avec méthode».

(5) VAN DEN BRUWAENE, L., *Le français à Bruxelles ...*, p. 6.

Il importe que nous examinions ce que vaut l'argumentation et à quel point ceux qui l'expriment, ont atteint ce but louable d'objectivité qu'ils ont poursuivi dans un environnement politique qui, il faut bien le souligner, ne s'y prête guère. L'ordre que nous suivons dans la critique est, sauf quelques exceptions, celui de l'ouvrage le plus élaboré, celui de van den Bruwaene. Nous nous limitons à peu de choses près au moyen âge, parce que les matériaux de cette époque sont les plus délicats et les plus difficiles à interpréter. A l'aide d'un exemple nous montrerons que cela ne signifie nullement qu'il faille croire qu'il n'y a plus matière à critique dans les pages qui traitent de la période postérieure.

I. LES PREMIERS DOCUMENTS ÉCRITS NON LATINS

1. *Français et Wallons à Bruxelles du X^e au XII^e siècle.*

En affirmant que la population «compte désormais des artisans venus de France avec le duc (Charles de Lotharingie), des négociants et ouvriers venus de Wallonie» ⁽⁵⁾, L.v.d.B. verse dans la science-fiction, suivant en cela M. Martens ⁽⁶⁾. Or G. Despy a très bien mis en évidence que sur Charles, duc de Lotharingie, on sait très peu de choses quant à sa présence à Bruxelles ⁽⁷⁾. C'est avoir l'imagination très fertile que de supposer que le tour de France des maçons passait par la «Belgique» au x^e siècle.

A la même époque – et ici nous anticipons sur un passage ultérieur du même livre – l'abbaye de Nivelles semble avoir possédé un bien foncier à Bruxelles. Ce fut certainement le cas au XII^e siècle. Et L.v.d.B. de se demander «Pourquoi repousserait-on l'idée que des Wallons ... l'occupaient comme un lieu de travail et de résidence au cœur de la ville» ? ⁽⁸⁾. Disons plutôt comment ose-t-il s'aventurer aussi loin ? Et surtout comment se risquer d'affirmer que le domaine de Sainte- Gertrude «fut certainement de nature à provoquer l'éclosion sinon l'extension de milieux bilingues» parce qu'«un séjour habituel et continu des Nivellois dans la ville allait devenir nécessaire» ⁽⁹⁾ ? Car, si les Nivellois ont dû peupler tous les biens fonciers de leur abbaye, ils ont eu fort à faire. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les cartes que J.-J. Hoebanx en a dressées naguère ⁽¹⁰⁾. Ce faisant on se rend

(6) MARTENS, M., *Histoire de Bruxelles*, p. 40.

(7) DESPY, G. in *Bruxelles : croissance d'une capitale* (dir. J. STENGERS), p. 28 de la traduction néerlandaise.

(8) VAN DEN BRUWAENE, L., *op. cit.*, p. 51.

(9) *Ibidem*.

(10) HOEBANX, J.-J., *L'abbaye de Nivelles des origines au XIV^e siècle*. Bruxelles, 1952.

compte de ce que beaucoup de localités répertoriées sont de paisibles villages flamands dont on ne peut affirmer, comme l'auteur le fait pour Bruxelles, que «l'usage du français ... trouve en l'influence nivelloise l'un de ses principaux points de départ» (11). Aussi longtemps que l'anthroponymie et la toponymie ne viennent étayer ces hypothèses hasardeuses, elles demeurent caduques et sans valeur. Que d'abbayes françaises et wallonnes n'avaient en pays flamand des biens sans que cela ait jamais eu de répercussion sur le caractère linguistique des populations locales. Pour ne prendre qu'un exemple, l'abbaye de Corbie n'a pas francisé la Campine parce que Beringen et Heusden en dépendaient (12). Il n'y a pas plus de raisons d'admettre que Nivelles ait colonisé ses domaines – pas davantage Bruxelles que Lennik ou d'autres. Notons que le «stadium» de Nivelles a aussi été cité par L.Z. (13).

Il en va de même de l'exemple suivant qui a trait à la procédure féodale (14).

2. *La dame de Dongelberg.*

Le seigneur de Bodegem vendit en 1277 à l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles un bien foncier qu'il tenait en fief de la dame de Dongelberg, une seigneurie située – malgré son nom à consonance germanique – en Brabant wallon. La suzeraine fit connaître son consentement en langue française, le reste du dossier étant établi partiellement en latin et en thiois. L.v.d.B. trouve cela «surprenant», bien que nous ne soyons pas surpris de voir les parties utiliser chacune leur langue véhiculaire. Vu que l'acte wallon et les actes thiois sont de la même main (15) l'auteur s'aventure – sans connaître leur origine – à «louer *les* clerks ou *les* scribes bruxellois ... habiles dans les deux langues» (16). Il peut tout aussi bien s'agir de membres de la chancellerie ducale que de l'institution bénéficiaire. Il est dès lors téméraire de dire que «ce premier document écrit en français ... mette en cause une institution établie *dans la ville*» et qu'il révèle quoi que ce soit «sur l'emploi des langues thioise et wallonne *dans la ville*» (17).

(11) VAN DEN BRUWAENE, L., *op. cit.*, p. 53.

(12) ZOLLER-DEVROEY, C., *Le domaine de l'abbaye Saint-Pierre de Corbie en Basse-Lotharingie et en Flandre au moyen âge*, ici-même, t. LIV, 1976, p. 427 et 1061.

(13) *Bruxelles ... 1000 ans*, p. 50.

(14) *Ibidem*, p. 34.

(15) BONENFANT, P., *Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles*. Bruxelles, 1953, n° 178, pp. 226-228.

(16) VAN DEN BRUWAENE, *op. cit.*, p. 15.

(17) *Ibidem.*, p. 17.

II. LE FRANÇAIS À LA COUR DUCALE DE BRABANT

Par deux passages sur l'utilisation du français à la bataille de Woeringen (1288) rapportée par le chroniqueur thiois Jan van Heelu, L.v.d.B. croit être renseigné «sur l'état d'esprit qui régnait à *Bruxelles* touchant l'usage du français»⁽¹⁸⁾.

Il convient, avant de poursuivre, de fixer les idées au sujet du transfert de la résidence ducale de Louvain à Bruxelles. Entre les points de vue extrêmes exprimés par M. Martens (Henri III)⁽¹⁹⁾ et Cl. Dickstein-Bernard (Jean III) (1312-1355)⁽²⁰⁾, notre auteur choisit⁽²¹⁾ la solution intermédiaire adoptée par P. De Ridder : Jean I (1267-1294)⁽²²⁾. Dans ces conditions, il n'est pas logique d'écrire : «au palais du Coudenberg, la cour vivait à la française. La mère du duc était une princesse française, Aleyde de Bourgogne»⁽²³⁾, alors que l'auteur ne donne aucune preuve de la présence de cette bourguignonne à Bruxelles ; au contraire il situe, avec raison, le décès de son mari, Henri III, à Louvain⁽²⁴⁾.

Est-il tellement sûr qu'à la «cour ducal on parle surtout le français» ? L.v.d.B. ne se sent-il pas mal à l'aise en le prétendant à quelques lignes de distance de son affirmation, vérifiée du reste, que Jean I^{er} écrivait «des poésies en flamand»⁽²⁵⁾. A qui aurait-il destiné les neuf chansons parvenues jusqu'à nous ? Si l'auteur avait raison, le prince eût mieux fait de suivre l'exemple de son père Henri III au sujet duquel on peut affirmer qu'il «s'est montré bien davantage ami du parler français dans ses choix littéraires»⁽²⁶⁾. N'est-ce pas induire le lecteur en erreur que d'intituler le paragraphe 2 de l'article III sur le Coudenberg bruxellois «La cour de Henri III de Brabant, foyer de poésie française»⁽²⁷⁾ alors que de l'avis de l'auteur lui-même, celle-ci se serait encore trouvée à Louvain⁽²⁸⁾ ?

Ne quittons pas encore Van Heelu ni Woeringen. Il suffit que le chroniqueur-poète rappelle que Willem Pypenpoy, le héros de cette bataille à qui la bannière de Gaasbeek fut confiée, était Bruxellois et que d'autre part, il fasse état de ce que le

(18) *Ibidem.*, pp. 19-20.

(19) MARTENS, M., *op. cit.*, p. 73.

(20) DICKSTEIN-BERNARD, Cl. in MARTENS, M. (dir.), *Histoire de Bruxelles*, pp. 136-139.

(21) VAN DEN BRUWAENE, L., *op. cit.*, p. 25.

(22) DE RIDDER, P., *Brussel, residentie der hertogen van Brabant onder Jan I (1267-1294) en Jan II (1294-1312)*, ici-même, t. LVII, 1979, p. 341.

(23) VAN DEN BRUWAENE, L., *op. cit.*, p. 20.

(24) *Ibidem.*, p. 27.

(25) *Ibidem.*, p. 25.

(26) *Ibidem.*, p. 26.

(27) *Ibidem.*

(28) Voir n. 25.

prévôt de Nivelles y portait le titre de seigneur de Gaasbeek (à titre intérimaire) pour que L.v.d.B. conclut : «Pipenpoy se bat sous les bannières réunies de Nivelles et de Gaasbeek». Et de renchérir : «la situation est plus qu'un symbole. Elle révèle des aspects de l'unité du duché de Brabant, et de la part que prenait Bruxelles à cette unité» (29).

Quel Bétotien sommes-nous de n'avoir pas l'imagination suffisamment large pour «sentir ce qu'on pensait dans le peuple, et singulièrement à Bruxelles, au sujet de ce voisinage continu du français, *que nous avons constaté*» (30). C'est L.v.d.B. qui parle et nous qui soulignons, tellement c'est aberrant. Pour constater point ne suffit de supposer. Même si l'auteur ne nie pas ce qui est l'évidence même – à savoir «que la grande majorité du peuple y parlait le flamand» (31) – c'est aller à l'encontre de la vérité que de faire état du «voisinage des deux langues à Bruxelles» que rien ne permet de déduire des sources.

III. ROMAN ET THIOIS DANS LES COMMUNES BRABANÇONNES

Certes, L.v.d.B. reconnaît que les «témoins directs d'un usage du français à Bruxelles sont rares» (30), mais il considère comme «des données constantes» les accords entre communes qui favoriseraient «l'introduction du français en Brabant et à Bruxelles» (31) et «les relations qui rapprochaient Bruxelles du roman pays de Brabant, et surtout, de Nivelles» (32). En ce qui concerne ces dernières il ne peut citer que l'alliance conclue en 1262 par un acte en latin. Dans son article VI du chapitre premier il approfondit «la place de Nivelles aux côtés de Bruxelles dans l'évolution économique et politique du duché» (33). Dans ce domaine on ne peut que se borner à constater une coopération étroite entre Nivelles et les villes flamandes du duché et principalement avec Bruxelles (34). Quoi de plus normal ? Quant à la perception de l'impôt nous voyons, quant à nous, dans le fait de grouper «en une même circonscription administrative Bruxelles, Nivelles et le Brabant wallon» plutôt la conséquence de la géographie et de l'administration du duché qu'un «rapprochement ... entre le nom de Nivelles et celui de Bruxelles». Celui qui croit que «cette disposition ... ne laisse de nous apporter sa part d'indication» (35) sollicite et force les textes.

(29) VAN DEN BRUWAENE, *op. cit.*, p. 22.

(30) *Ibidem.*, p. 23.

(31) *Ibidem.*

(32) *Ibidem.*, p. 30.

(33) *Ibidem.*, p. 41.

(34) *Ibidem.*, p. 42.

(35) *Ibidem.*, p. 43.

C'est en vain que nous cherchons la justification de l'hypothèse de l'auteur que les raisons de la considération dont la minorité de 10% de Wallons au sein du Brabant bénéficie «ne sont pas étrangères à la pénétration de la langue wallonne à Bruxelles»⁽³⁶⁾. Il ignore visiblement tout de la géopolitique des ducs de Brabant à l'égard de Nivelles⁽³⁷⁾.

Au sujet des chartes dites wallonnes ou romanes, L.Z. et L.v.d.B. rappellent que la langue dans laquelle elles furent rédigées s'explique par le rôle joué par un prince français, Louis comte d'Evreux, fils du roi de France et beau-frère du duc Jean III⁽³⁸⁾. Si cela n'a rien à voir avec une quelconque évolution linguistique interne, pourquoi dès lors tant insister sur le fait que Bruxelles conservait des copies du texte français aussi bien que les traductions flamandes faites à l'usage des villes d'expression thioise⁽³⁹⁾? Non seulement il va de soi qu'en cas de difficultés d'interprétation le texte original devait primer ; mais cette insistance est d'autant plus déplacée que L.v.d.B. passe sous silence que la fameuse charte de Kortenbergh, valable pour le duché entier, fut rédigée en flamand⁽⁴⁰⁾. C'est là un exemple de plus de la conception en sens unique de l'ouvrage sous revue. Aussi jugeons-nous exagérée la conclusion que cet auteur tire «de la considération que nous voyons accordée aux rédactions romanes primitives», à savoir qu'elle «contribue à mettre en lumière la place que tient désormais le français dans une fraction grandissante de la population bruxelloise»⁽⁴¹⁾.

La Joyeuse Entrée fournit à L.v.d.B. matière à dissertar sur la nécessité de copier et de traduire des documents officiels et, on le devine, d'attribuer à Bruxelles un rôle important en cette matière. Il n'arrive à ses fins qu'avec des «semble-t-il» et des «il semble donc»⁽⁴²⁾. En 1372 et 1406 des rédacteurs wallons étaient «probablement» à l'œuvre et ils «pouvaient très bien se rencontrer dans la population bruxelloise»⁽⁴³⁾. Et pourtant l'auteur dit ne pas vouloir «entrer dans un jeu d'hypothèses» ... !

Dans son Article V il pose la question cruciale qu'il a déjà supposé résolue dans le paragraphe précédent : Quels Bruxellois faisaient usage du français à Bruxelles

(36) *Ibidem.*

(37) HOEBANX, J.-J., *Nivelles est-elle brabançonne au moyen âge*, ici-même, t. XLI, 1963, pp. 361-396.

(38) VAN DEN BRUWAENE, L., *op. cit.*, p. 33 et *Bruxelles ... 1000 ans*, p. 31.

(39) *Ibidem.*, p. 35.

(40) Sur la charte de Kortenbergh voir VAN DER STRAETEN, J., *Het Charter en de Raad van Kortenbergh* (Bruxelles, 1952) ; dans le t. I, p. 24, n. 68 et le t. II, p. 45 l'auteur montre qu'une traduction wallonne en fut faite au plus tôt en 1372.

(41) VAN DEN BRUWAENE, L., *op. cit.*, p. 35.

(42) *Ibidem.*, p. 45.

(43) *Ibidem.*

au xiv^e siècle ? Il rejette l'idée du texte-source, réservé à une élite de rares juristes (44), et postule que du temps de Jean III Bruxelles comprenait «une large couche de population qui savait fort bien le français et qui en faisait usage» (45). On est en droit d'attendre une démonstration. Mais d'emblée sont invoqués le manque de documents, le bombardement de 1695, comme si l'artillerie de Louis XIV n'avait détruit que les preuves de la présence française à Bruxelles. Il n'empêche que, malgré cela, l'on disposerait de «quelques faits établis avec certitude».

Premier fait, les «clercs de Paris», confrérie d'anciens étudiants de la Sorbonne. Tout ce qu'on sait à leur sujet se réduit à la célébration de leur fête patronale et l'exemption d'un impôt ; cependant, «ces clercs et leurs familles n'étaient pas seuls à avoir des raisons à *tenir au français*» (46). Pure supposition d'un auteur qui avoue lui-même que l'histoire «ne décrit pas quel a pu être leur rayonnement de culture française» (47). On peut se le demander, leurs cours ayant été professés en latin. Sans doute ne devaient-ils pas savoir plus de français que les étudiants de l'U.C.L. à Louvain ne savaient de flamand.

On peut tenir le même raisonnement en ce qui concerne le deuxième fait allégué par L.v.d.B. : les commerçants bruxellois se rendant aux foires du Lendit (48). Il se pose la question de savoir «combien de familles devaient porter intérêt à l'étude du français» (49). Et les marchands bruxellois se rendant en Angleterre, qu'apprenaient-ils ? Et les marchands d'autres villes flamandes fréquentant les foires en France et ailleurs, ils ont tout de même aussi assimilé un peu les langues des pays où ils se rendirent. Autant dire que le français n'était pas du tout privilégié auprès des commerçants bruxellois et a dû certainement jouer un rôle dans d'autres villes thioises que Bruxelles. Il aurait fallu relativiser toutes ces allégations.

Un troisième argument est traité au chapitre consacré au xvi^e siècle (50). Au xiv^e siècle est attestée «de Walsche plaetse», appelée plus tard place des Wallons, située au carrefour des rues du Poinçon, des Brigittines et des Tanneurs. Sur la signification de ce toponyme nous n'apprenons que ce que Henne et Wauters (51) en ont dit, toutefois sans le «sans doute» qui précédait la définition : «un quartier ...

(44) *Ibidem.*, p. 35.

(45) *Ibidem.*, p. 36.

(46) *Ibidem.*, p. 37.

(47) *Ibidem.*

(48) *Ibidem.*

(49) *Ibidem.*, p. 38.

(50) *Ibidem.*, p. 106.

(51) HENNE, A. et WAUTERS, A., *Histoire de la ville de Bruxelles*, éd. M. MARTENS, t. IV, p. 90.

peuplé d'ouvriers venant de la partie méridionale du Brabant»⁽⁵²⁾. Au lieu de nous dire quels régiments y ont pris place à diverses occasions, l'auteur eût mieux fait d'enquêter sur la composition de la population de ce quartier afin de prouver qu'il s'agit bien d'une place des Wallons. Jusqu'à preuve du contraire on peut tout au plus voir dans le toponyme thiois l'équivalent de *Vlaemsche poert* ou *steenwegh*. Une autre explication à envisager consiste à s'inspirer de l'exemple d'autres rues affublées de mauvaises traductions et situées dans la même paroisse : la Priemstraat (rue du Poinçon) et la Proeftstraat (rue du Prévôt) se réfèrent à des noms de familles bruxelloises, propriétaires terriens⁽⁵³⁾. Or, il existe une famille importante de bouchers appelée de Walsche, sans doute parce qu'originaire de Wallonie. Au lieu d'être la place des Wallons, elle serait celle d'une famille d'origine wallonne, du reste très bien intégrée au milieu bruxellois, comme le prouve sa présence dans les listes de conseillers et de bourgmestres depuis la fin du xv^e siècle⁽⁵⁴⁾. Il est possible que cette famille soit visée dans un texte de Sainte-Gudule de 1362, cité par Henne et Wauters et qui fait état du «vicum dictum *de Walsche plaetse*»⁽⁵⁵⁾. L'hypothèse est vraisemblable, mais nous disons qu'il s'agit seulement d'une hypothèse qui doit encore être fondée sur des recherches dans les archives. Toutefois, la solution de facilité traditionnelle avec le contenu qu'on lui attribue, ne nous satisfait guère.

A la fin de ce même chapitre L.v.d.B. attire l'attention sur le voisinage de la Place des Wallons et de l'église de la Chapelle, sanctuaire qui appartenait depuis 1134 à des Bénédictins français de l'abbaye du Saint-Sépulcre à Cambrai. Ceux-ci obtinrent, en 1210, que tout le territoire entourant leur église fût érigé en paroisse. Il suggère ainsi un lien entre la place des Wallons et ces religieux français. Toutefois, il ne va pas aussi loin que L.Z. qui affirme que l'abbaye cambrésienne introduisit à Bruxelles «une communauté de langue romane autour de laquelle se fixèrent les émigrants venus du Brabant méridional (place des Wallons)»⁽⁵⁶⁾. Personne n'a cependant jamais prouvé ni le caractère «romain» de cette institution ni son influence «romane». Qu'à cela ne tienne. J. d'Osta va même plus loin dans

(52) VAN DEN BRUWAENE, L., *op. cit.*, p. 106.

(53) GODDING, Ph., *Le droit foncier à Bruxelles au moyen âge*, p. 192 et 173 ; MARTENS, M., *Le censier ducal de l'annexion de Bruxelles en 1321*, p. 92 et 96 et du même auteur, *Les survivances domaniales du castrum carolingien de Bruxelles*, in *Le Moyen Age*, t. 69, 1963, p. 646, n. 40, p. 648, n. 49 et 52 ainsi que p. 649.

(54) Sur la famille de Walsche voir MARCHAL-VERDOODT, M., *Les registres du lignage Coudenberg. Admissions et résolutions*, in *Recueil des Tablettes du Brabant*, t. V, p. 71 et HENNE, A. et WAUTERS, A., *op. cit.*, table sub verbo Walsche.

(55) HENNE, A. et WAUTERS, A., *op. cit.*, t. IV, p. 90, n. 6.

(56) VAN DEN BRUWAENE, L., *op. cit.*, p. 38.

un ouvrage récent et ose affirmer, sans références à l'appui, que les Wallons seraient «surtout des tailleurs de pierre, venus de Quenast» (57).

Avant d'aborder l'époque bourguignonne nous aimerions encore faire état de deux publications récentes à l'appui de notre point de vue. Il s'agit tout d'abord du corpus magistral, établi par le philologue Gysseling, des textes en moyen-néerlandais d'avant 1300. L'usage de cette langue dans les actes est exceptionnel au XIII^e siècle en Brabant. Seul un document scellé par les échevins de Bruxelles, le 11 juin 1277, est cité (58). L'archiviste René Laurent vient de dresser la liste des sceaux de Bruxelles. Le tout premier d'entre eux datant de 1244 est en thiois (59). Depuis un demi siècle on sait qu'il s'agit du plus vieux sceau flamand (60). Les villes de Flandre, elles, utilisaient des légendes latines sur les leurs. Bruxelles, la plus que flamande ...?

IV. LE RÈGNE DES DUCS DE BOURGOGNE

L'Article VII qui porte ce titre fournit à L.v.d.B. l'occasion de broser à grands traits les caractères respectifs des populations brabançonnes et flamandes : «pour les Flamands la langue qu'ils parlaient faisait partie ... de leur identité politique. Pour les Brabançons, au contraire, sous les ducs de Brabant, le thiois ... ne pouvait vraiment pas les définir politiquement. Chez les Bruxellois surtout, l'accueil qu'ils réservaient au français était, déjà au XIII^e siècle, une attitude ancestrale» (61). A mon sens il n'y a aucune raison objective pour renoncer à l'opinion de Godefroid Kurth que «le Brabant était la seule de nos provinces où l'on restât fidèle, avec une obstination patriotique, à la langue maternelle qui était le flamand» (62). Le lecteur ne sera pas dupe. Il établira, lui, le parallélisme entre le Brabant – en majorité thiois – et la Flandre. L'auteur lui fournit certains éléments, même s'il oublie de citer Molinet (63) : ce chroniqueur note pourtant au sujet des événements de 1488 que les Bruxellois reçurent en leur ville les Wallons, notamment les Hennuyers,

(57) D'OSTA, J., *Les rues disparues de Bruxelles*. Bruxelles, Rossel, 1979, p. 190.

(58) GYSSELING, M., *Corpus van middelnederlandse teksten (tot en met het jaar 1300)*, t. I, La Haye, 1977, n° 195.

(59) LAURENT, R., *Les sceaux de Bruxelles (XIII^e-XVIII^e siècles)*, in *Cahiers bruxellois*, t. XXIII, 1978 (1981), pp. 7 et 15. (Nous remercions vivement cet auteur d'avoir attiré notre attention sur cette matière).

(60) PRIMIS, F., *De oudste vlaamsche stadszegel. De zegel der stad Brussel*, in *Hoger Leven*, 1930, p. 40.

(61) VAN DEN BRUWAENE, L., *op. cit.*, p. 56.

(62) KURTH, G., *La nationalité belge* (Namur, 1913), pp. 50-51.

(63) MOLINET, J., *Chroniques*, éd. DOUTREPONT, G. et JODOGNE, O., t. II, p. 69 (1488).

mais qu'ils les «avoyent suspectz et hors du compte de bonne amitié à cause du langaïge».

Ce que L.v.d.B. n'escamote pas, contrairement à L.Z., c'est le refus exprimé en 1434, par le pensionnaire de la ville de Bruxelles – son plus haut fonctionnaire – de traiter les affaires en langue française⁽⁶⁴⁾. N'est-ce pas clair ? Ce Campinois Petrus Vander Heyden, bien intégré et attaché au milieu bruxellois, de l'histoire duquel son pseudonyme A. Thymo ne pourra jamais être effacé, n'ignorait pas la langue française, mais il «ne manquait pas de courage civique» et voyait «dans la montée du français un danger»⁽⁶⁵⁾. Quelle différence avec la Flandre ? Aucune. Sauf que celle-ci fut bien plus francisée aux XIII^e et XIV^e siècles⁽⁶⁶⁾ que le Brabant.

Et si les anciens étudiants de Paris avaient tant d'importance que l'auteur leur en a accordé⁽⁶⁷⁾, pourquoi a-t-on confié l'administration de la ville à cette tête de mule qui, lui, avait étudié à Cologne et avait le français en horreur ? L'auteur répond pour nous lorsqu'il avoue – enfin – que les autorités communales n'avaient «pas réussi» à introduire le français dans leurs services administratifs⁽⁶⁸⁾. Ce revirement de L.v.d.B. n'est pas de longue durée. La conclusion du paragraphe sonne faux : la francisation bourguignonne ... aurait trouvé, à Bruxelles, «un terrain fertile, préparé de longue date et progressivement ... par de nombreuses générations»⁽⁶⁹⁾. On sait maintenant ce que vaut cette affirmation.

Nous voudrions donner un dernier exemple pour montrer que L.v.d.B. force tout autant la documentation de l'époque moderne que la médiévale. Certes, à partir du XVI^e siècle, la documentation abonde pour montrer la présence du français non seulement à la cour et dans l'administration des Pays-Bas mais aussi dans certains milieux économiques, religieux et intellectuels de la capitale. Cependant, ne peut-on faire état d'une imagination galopante lorsqu'on lit comme titre du chapitre III «Vers la prédominance du français au XVII^e siècle»⁽⁷⁰⁾ ? Sans conteste, car les études du professeur H. Hasquin montrent que même au XVIII^e – au cours duquel le français progresse à Bruxelles comme dans l'Europe entière – les francophones atteignent à peine 15 % en 1780⁽⁷¹⁾.

(64) VAN DEN BRUWAENE, L., *op. cit.*, p. 60.

(65) *Ibidem.*, p. 61.

(66) DE RIDDER, P., *Peilingen naar het taalgebruik in Brusselse stadscartularia en stadsrekeningen (XIII^e-XV^e eeuw)*, in *Taal en sociale integratie*, (V.U.B.), t. 2, 1979, pp. 33-38. Voir aussi t. VI, 1982, p. 337 et sv.

(67) Voir VAN DEN BRUWAENE, L., *op. cit.*, p. 37.

(68) *Ibidem.*, p. 60.

(69) *Ibidem.*, p. 64.

(70) *Ibidem.*, p. 113.

(71) HASQUIN, H., *Le Français à Bruxelles entre 1740 et 1780. Premier essai de quantification*, in *Études sur le XVIII^e siècle*, t. VI, 1979, pp. 199-200.

Aussi croyons-nous pouvoir conclure que la maison Rossel a rendu un bien mauvais service à l'histoire en mettant sur le marché, coup sur coup, des ouvrages en apparence sérieux mais qui en fait ne sont que des pamphlets engagés, destinés à légitimer la présence d'une population francophone à Bruxelles. Le président de la Commission française à la Culture de l'Agglomération de Bruxelles n'écrivit-il pas au seuil du catalogue composé par L.Z. «On saura gré, je l'espère, aux pouvoirs culturels francophones de la région d'avoir éclairé d'un jour nouveau l'histoire de la cité» (72). En quoi consiste ce jour nouveau ? En une série d'affirmations et suppositions sans aucun fondement scientifique.

(72) *Bruxelles ... 1000 ans*, p. 11.